

Numéro 46 - Décembre 2023
Ethnographier les institutions totales

Des monastères détotalisés par la vieillesse. Transformations des communautés religieuses contemplatives contemporaines

Annick Anchisi, Laurent Amiotte-Suchet

Résumé

Les monastères sont des lieux de vie réputés clos, régis par des règles internes strictes et où les intérêts de la communauté priment sur ceux des individus. Ils prennent aisément leur place dans la typologie goffmanienne des institutions totales. Pourtant, en l'espace d'un demi-siècle, la vie monastique s'est transformée, moins sous l'effet de mutations sociétales qu'en raison de la diminution des effectifs et du vieillissement des moines et moniales. Cet article s'attache à décrire comment ce qui caractérise la vie monastique perdure tout en se transformant pour que cette dernière puisse s'adapter à la situation sanitaire des communautés. Idéal-type de la théorie goffmanienne, si le monastère en garde aujourd'hui des traces, une ethnographie des lieux nous permet de rediscuter la pertinence du concept pour décrire une vie monastique qui s'est, sous de nombreux aspects, détotalisée. mots-clés : monastère, institution totale, transformation, vieillesse

Abstract

Monasteries detotalized by old age. Transformations of contemporary contemplative religious communities Monasteries are reputedly closed living environments, governed by strict internal rules, where the interests of the community take precedence over those of individuals. They easily take their place in Goffman's typology of total institutions. However, over the last half-century, monastic life has undergone transformations, less as a result of societal change than because of the decline in the number of monks and nuns, and as a function of their ageing. This article shows that the characteristics that make up monastic life endure despite transformations induced by the need to adapt to the health situation of these communities. Total institutions are an ideal type of Goffmanian theory, traces of which remain in contemporary monastic life. For ethnographers, the monastery enables us to discuss the relevance of this key concept for describing a social configuration that has in many respects been detotalized. keywords : monastery, total institution, transformation, old age

URL: https://www.ethnographiques.org/2023/Anchisi_Amiotte-Suchet
ISSN : 1961-9162

Pour citer cet article :

Annick Anchisi, Laurent Amiotte-Suchet, 2023. « Des monastères détotalisés par la
vieillesse. Transformations des communautés religieuses contemplatives contemporaines ».
ethnographiques.org, Numéro 46 - Décembre 2023

Ethnographier les institutions totales [en ligne].

(https://www.ethnographiques.org/2023/Anchisi_Amiotte-Suchet - consulté le 21.12.2023)

ethnographiques.org est une revue publiée uniquement en ligne. Les versions pdf ne sont pas
toujours en mesure d'intégrer l'ensemble des documents multimédias associés aux articles. Elles
ne sauraient donc se substituer aux articles en ligne qui, eux seuls, constituent les versions
intégrales et authentiques des articles publiés par la revue.

Des monastères détotalisés par la vieillesse. Transformations des communautés religieuses contemplatives contemporaines

Annick Anchisi, Laurent Amiotte-Suchet

Sommaire

- Introduction
- Franchir la clôture comme ethnologue
 - Une entrée sous conditions
 - Tâcher de faire corps
- La clôture comme séparation d'avec le monde
 - Moines et moniales ont-ils et ont-elles jamais été des reclus-e-s ?
 - Apprendre à devenir moine ou moniale, l'art de l'autocontrainte
- La vieillesse comme réalité vive des communautés monastiques
 - Les petits arrangements
 - Une médicalisation du monastère
- La vie monastique, quand nécessité fait loi
- Notes
- Bibliographie

Introduction

En 43 ans de vie au monastère, qu'est-ce qui a le plus changé ? À cette question, une moniale répond : « cet attrait de Dieu, je pense que ça, ça reste très vivant dans la communauté, mais c'est moins amidonné qu'avant ; je dirais que c'est nettement moins amidonné » (entretien du 15 octobre 2018). Sous ce terme, elle entend qu'en l'espace d'un demi-siècle, et sous des pressions structurelles et conjoncturelles, à l'image de l'habit religieux, moins raide, moins rêche – la bure a presque partout été remplacée par la viscosité – la vie communautaire contemplative a subi des transformations.

Les monastères sont séparés du monde, entourés d'une clôture. Dans ces espaces-temps scandés par les offices, le travail et l'étude, moines et moniales, revêtus de l'habit de l'ordre, vivent selon la règle sous l'autorité d'un-e supérieur-e. Ils et elles vieillissent sur place selon le vœu de stabilité prononcé lors de leur engagement, ils et elles y mourront et seront, le plus souvent, enterrés dans le cimetière situé sur le domaine. Le monastère, l'un des idéaux-types [1] de l'institution totale définie par Goffman (1968), en garde à ce titre les marques. Mais la vie monastique s'est transformée et connaît d'importants bouleversements, en particulier en Europe de l'Ouest. Sous l'effet des évolutions du catholicisme, les personnes interviewées les plus âgées ont vécu de l'intérieur ces changements. Conjointement, sous la pression démographique (chute des vocations et allongement de la durée de vie), la majorité des communautés religieuses vieillissent et de fait, se réduisent. Certaines entrevoient leur prochaine fermeture ou sont en train de vivre une transition de lieu, par exemple. Elles doivent redéfinir leurs formes de vie (Agamben 2013) pour s'adapter à leur situation (Anchisi et Amiotte-Suchet 2020, 2022 ; Amiotte-Suchet et Anchisi 2020) tout en conservant l'engagement singulier qui les distingue (Hervieu-Léger 2017 ; Jonveaux 2018).

Notre étude, basée sur une ethnographie des monastères [2], nous a permis d'analyser de l'intérieur les transformations qui touchent la vie contemplative. Après avoir présenté notre approche méthodologique, nous exposerons la vision de nos informateurs et informatrices. Dans une visée diachronique, nous laisserons une large place aux voix des moines et des moniales, enclôturés depuis plusieurs décennies pour les plus anciens, et qui s'expriment sur les changements les plus significatifs de leur vie au monastère. Si l'on peut définir une institution totale comme un lieu de résidence et de travail où un grand nombre d'individus, placés dans la même situation, coupés du monde extérieur pour une période relativement longue, mènent ensemble une vie recluse dont les modalités sont explicitement et minutieusement réglées » (Goffman 1968 : 41) alors, le monastère [3] correspond *a priori* à l'un des idéaux-types de l'institution totale. Nous discuterons donc ce concept sur la base d'éléments qui, sur la durée, le mettent en tension. Nous mettrons en évidence qu'un certain nombre de règles qui régissent la vie monastique se sont assouplies à partir de la fin du XXe siècle, ce qui rend le concept goffmanien moins opératoire pour décrire les situations contemporaines. Mais cette détotalisation (Rostaing 2009) de la vie monastique n'est pas qu'une conséquence de mutations sociétales. Elle est aussi – et surtout – une réponse à la diminution des effectifs et au vieillissement des moines et des moniales.

Franchir la clôture comme ethnologue

« ... Je dois malheureusement vous informer que notre vocation, vouée à la solitude et au silence, ne nous permet pas de participer à des enquêtes du type de celles que vous envisagez » (moine, courrier du 9 juin 2017) ou « Si les ethnologues s'intéressent à nous, c'est que nous sommes bientôt morts [rires] » (moniale, entretien du 17 juillet 2017). Ces réponses, données lors des premières prises de contact, montrent bien l'enjeu d'une telle enquête qui pourrait révéler la fin d'un monde (Hervieu-Léger [2003](#)) ; « carmel connu, carmel foutu » (entretien du 7 juin 2017), dira ainsi une abbesse carmélite estimant qu'il était préférable que leur mode de vie ne soit pas connu à l'extérieur [\[4\]](#). Pénétrer à l'intérieur des monastères, franchir les grilles du cloître et partager le quotidien des moines et des moniales est délicat. Ces « sociétés autres » (Séguy [1972](#) : 330) sont particulièrement attentives à contrôler les frontières qui délimitent leur univers et se montrent généralement méfiantes vis-à-vis de celles ou ceux qui veulent les documenter.



Fig. 1. Enquêter de l'autre côté

Franchir les grilles marquant la clôture avec l'extérieur a été un enjeu de cette étude

Photo Annick Anchisi du 25 février 2019

Une entrée sous conditions

Ces difficultés d'entrer dans les monastères ont été relevées par d'autres chercheurs et chercheuses (Marcelis [2013](#) ; Jonveaux [2015](#) ; Hervieu-Léger [2017](#)). Une précédente recherche sur les couvents de religieuses apostoliques, qui avaient été transformés partiellement en maisons de retraite médicalisées [\[5\]](#), a facilité nos contacts avec les ordres contemplatifs de Suisse Romande et de Bourgogne Franche-Comté. Nous avons d'abord réalisé des entretiens exploratoires avec la majorité des supérieur-e-s des monastères, leur expliquant notre volonté de vivre dans les espaces privés et de participer à la vie quotidienne afin de nous appuyer sur des observations *in situ*. Un temps de réflexion à chaque fois était nécessaire pour traiter notre demande en Conseil de communauté. L'avis *a priori* favorable de certain-e-s supérieur-e-s a été contesté au moment du vote de leur communauté et parfois notre demande a été rejetée. À terme, 14 communautés contemplatives (7 féminines et 7 masculines [\[6\]](#)) ont accepté de nous recevoir pour deux séjours d'une semaine sur les 4 ans de la durée de l'étude, en plus des visites ponctuelles selon les événements (ensevelissement, prise d'habit, fête, brocante par exemple). Le fait de partager la vie communautaire et d'avoir accès aux espaces privés a été soumis à la condition de l'exclusivité de sexe inscrite dans la tradition monastique (la chercheuse chez les femmes, le chercheur chez les hommes). Nous pouvions par exemple être amené-e-s à occuper une cellule sur le même étage que nos hôtes et utiliser des salles de bains et toilettes communes.

Pour faire l'expérience de la vie contemplative, et à la demande des communautés, nous nous sommes engagé-e-s à suivre la liturgie des heures [\[7\]](#), à partager les repas et certains temps communs (récréations ou les réunions du chapitre), à faire des travaux qui pouvaient nous être confiés (vaisselle, jardin) ou à rendre des services (transport à l'extérieur pour une visite médicale ou pour aller chercher un invité à la gare). Entre deux, nous devions planifier nos entretiens, parfois limités par la cloche – et donc interrompus – annonçant les offices, tenir nos carnets de bord et classer nos photographies [\[8\]](#). Notre politique de terrain a donc consisté à être présent-e, à observer et à participer, tentant avec la maladresse et l'ignorance des novices d'occuper une place dans ces milieux non familiers (Amiotte-Suchet [2018](#) : 531-532). Toujours un peu suspects, comme chercheur ou chercheuse quand on s'intéresse à la religion, trop complaisant ou trop critique (Hervieu-Léger [1993](#)), nous sommes tous deux de culture catholique, mais non croyant-e et n'avons à aucun moment dissimulé nos positions. Participer aux offices par exemple nous a fait revivre à tous les deux des expériences rituelles vécues de nombreuses fois enfants, les prières, le signe de croix, inscrits « dans les plis du corps et les tours de la langue » (Bourdieu [1987](#) : 160). Dedans et dehors à la fois, nous devions maîtriser une juste posture, à nos yeux comme à ceux des membres de la communauté, choisissant par exemple de ne pas communier au moment de l'eucharistie, par respect pour l'importance accordée par les catholiques à cet acte rituel.

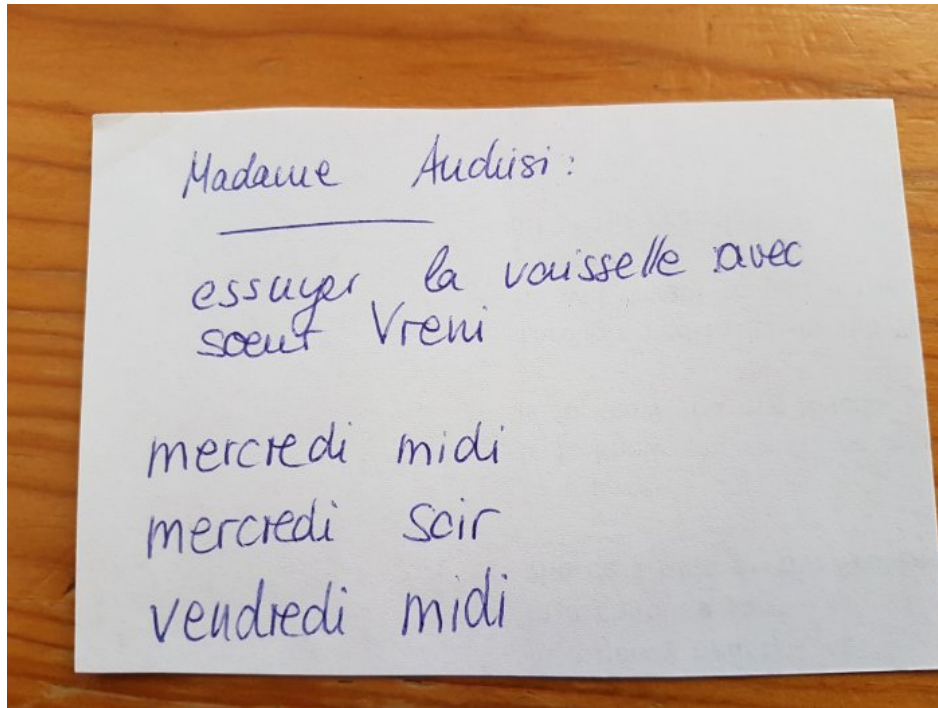


Fig. 2. Corvée de vaisselle

Tâches attribuées à Annick Anchisi durant son séjour en communauté
Photo Annick Anchisi du 16 juillet 2019.

Tâcher de faire corps

Être attendu-e, franchir la clôture avec sa valise pour une semaine, s'installer dans une cellule ; le démarrage commence par la visite des lieux, l'occasion de croiser l'un ou l'une, le geste discret de la tête indique que la règle du silence est en vigueur. Nous relèverons deux espaces-temps particulièrement marquants que sont les repas et les offices, temps réguliers aux modalités minutieusement réglées (Goffman 1968 : 41) et lieux obligés de nos premiers apprentissages.

Le repas est la suite d'un office, il n'est pas compris comme un rite de commensalité (Anchisi 2011) au sens de partager une table avec quelqu'un ; il se prend en silence et rapidement, il est ponctué d'une lecture faite par un moine ou une moniale.

« Pas de vis-à-vis, les tables sont placées en U, elles sont étroites (voir fig. 4). Il faut arriver à l'heure, prendre son dessert et le mettre derrière son assiette, la serviette pliée est à gauche. On attend la prière pour s'asseoir, une moniale en charge du service passe la soupière (on se sert, mais ne pas trop en prendre sinon ça ralentit tout le rythme, j'en fais les frais la première fois où toutes me regardent finir ma soupe). On mange sitôt servis sans attendre que notre voisine de droite le soit (les plats sont passés de gauche à droite). On ne sert pas ses voisines, même si elles sont âgées et que les plats sont lourds. Il y a un pot d'eau au centre devant pour deux personnes, là aussi chacune se sert et dépose le pot là où il a été placé. On met son assiette et les couverts sales devant, tout au bord de la table, où ils seront desservis par la sœur en charge de cette tâche. Il faut avoir bu son verre d'eau si on veut du café (rien ne repasse deux fois, à part la salade, soit ce qui peut se perdre immédiatement). On se lève, on met sa serviette dans la pochette sur sa chaise, la prière est faite, on peut quitter le réfectoire. Le tout prend moins d'une demi-heure (extrait du carnet de bord, 18 octobre 2018).

Pour les offices, il faut tenter de suivre la gestuelle sans trop en faire. Ceci se complique quand des fidèles, fins connaisseurs du rituel, sont présents. La mise en représentation en rajoute à la difficulté, inutile de vouloir « être réellement » (Goffman 1973 : 76) moine ou moniale, tant les codes nous échappent et tant ils sont incorporés par les membres de la communauté.

« 12 h office de sexte. Je suis assise dans les stalles, à ma place, les chants des offices sont prêts dans une enveloppe à mon nom (voir fig. 3). J'essaie donc de suivre comme je peux les gestes : de côté, en face de l'autel, prosternation, debout contre le siège de la stalle relevé, puis un pas de côté, inclination, ... ; je suis loin d'être au point, d'autant que simultanément je dois regarder la fiche du psaume qu'on m'a préparé. Je vérifie ma tenue, je suis habillée de façon assez neutre (pantalon bleu et jaquette beige et bleue), mais je sens que cela détonne. Je demande à la prieure si je dois mettre un châle pour l'église (j'en ai pris un, je me suis doutée) ; elle me répond que oui ce serait mieux en effet (extrait du carnet de bord, 14 octobre 2019).

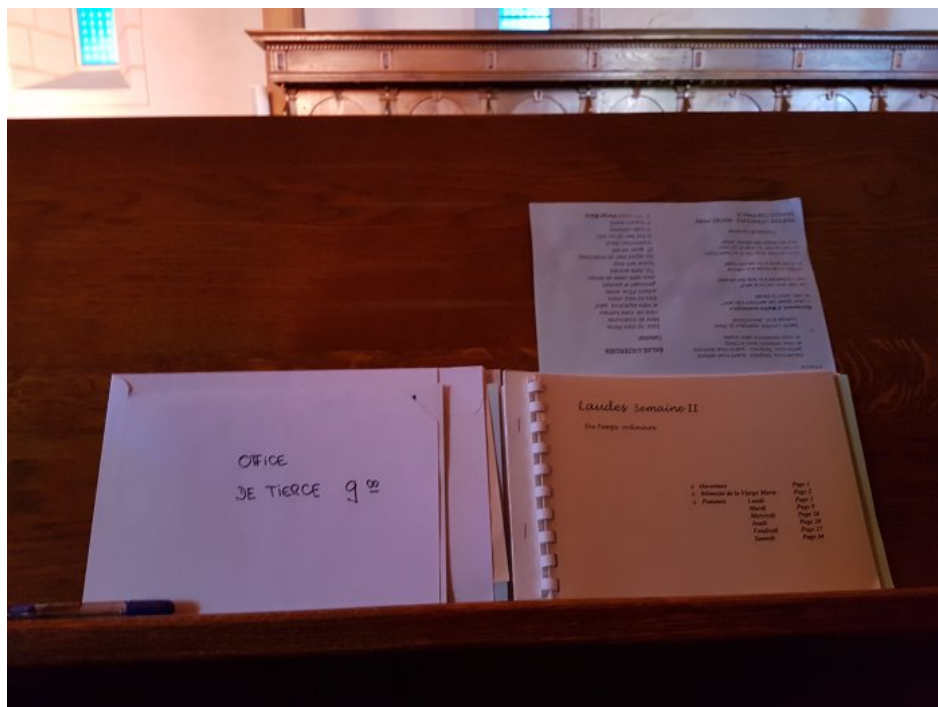


Fig. 3

Enveloppes préparées sur un lutrin devant la place de l'ethnologue dans la stalle du chœur de la chapelle pour pouvoir suivre les offices (cf. description du carnet de bord ci-dessus)

Photo Annick Anchisi du 16 octobre 2019.



Fig. 4

Réfectoire tel que décrit dans l'extrait du carnet de bord ci-dessus

Photo Annick Anchisi du 16 octobre 2018.



Fig. 5

Place au réfectoire avec le linge plié selon l'habitude, contenant les couverts et délimitant par la même le périmètre personnel à table

Photo Annick Anchisi du 17 octobre 2019.

Notre présence à l'intérieur de la clôture représente une ouverture des monastères, y compris des plus stricts sur la règle. Comme nous le déclare un moine lors d'un entretien, « si vous étiez venu ici il y a 50 ans, on ne vous aurait jamais laissé entrer » (entretien du 10 mai 2019). Nos accès sont restés tout de même limités. Certaines réunions collectives où devaient se régler des différends se sont faites à huis clos. Par ailleurs, l'autorité des supérieur-e-s a pu se révéler dans une incitation de participation « volontaire » à nos entretiens (voir fig. 6). Deux exemples qui révèlent un ordre et une régulation sociale interne (autorité et hiérarchie) qui nous ont partiellement échappé, traces d'une institution totale dans ses rapports contrôlés avec l'extérieur.

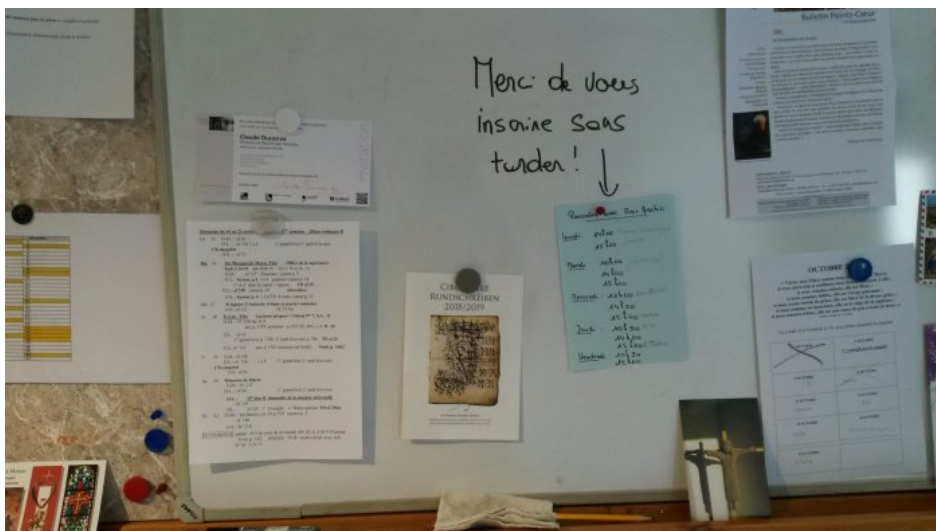


Fig. 6. Participation "volontaire"

La clôture comme séparation d'avec le monde

La logique de la clôture est double, entre seuil (préservation d'un espace privé) et rempart (signe physique de la rupture) (Hervieu-Léger 2017). Elle relève d'une part de la préservation d'un espace/temps exclusivement habité par les moines et les moniales et d'autre part, signe la séparation avec la vie extérieure dans ses modalités mondaines, bien que les échanges aient toujours existé (matériels, économiques, symboliques), notamment liés à la tradition d'hospitalité des monastères [9]. Autrefois considérée comme une « mort au monde » [10], la vie monastique continue de se penser comme une séparation radicale et, en principe, irréversible. Mais ce qui est recherché n'est plus uniquement le fait de s'extraire des bruits du monde, il s'agit aussi d'y apporter une réponse par un mode de vie exceptionnel agissant par résonance, « solitaires pour être solidaires » (prieure, entretien du 24 juillet 2018). Si la clôture a toujours pour fonction de matérialiser une séparation avec l'extérieur, sa taille et son ancienneté ne traduisent pas toujours le degré de fermeture des communautés. Elle peut paraître imposante dans certaines où les règles ont été assouplies et semble sommaire pour d'autres où les règles sont restées strictes, aujourd'hui encore [11].



Fig. 7. La clôture et les règles

Clôture végétale et grillage d'un monastère aux règles rigoureuses

Photo Annick Anchisi du 16 octobre 2018.



Fig. 8. La clôture et les règles

Double clôture historique d'un monastère aux règles assouplies, dont la possibilité hebdomadaire de sortir pour une balade en nature

Photo Annick Anchisi du 26 février 2019.

Moines et moniales ont-ils et ont-elles jamais été des reclus-e-s ?

« On chaussait tout le monde du 38, il n'y avait pas de..., au début ah mon Dieu c'était sévère ici et puis fermé, oh là là, on avait des grilles encore. C'est-à-dire qu'on achetait tout un paquet de chaussures et puis il fallait faire avec. Ah oui on n'allait pas en magasin, le monsieur il venait avec plusieurs paires de chaussures, ah oui au point de vue clôture alors c'était assez strict, il y avait même le dentiste qui venait (moniale, entretien du 16 octobre 2018).

« Quand on rentre dans la vie religieuse, on coupe avec sa famille parce que... on prend le verset de l'Évangile au pied de la lettre, c'était ça : "Quitte ton père et ta mère". [...] Moi je ne suis pas de 1900, moi je suis rentré en 66, au moment du Concile, donc nous, on commençait à changer. Mais la seule chose qui était autorisée à l'époque, c'était d'aller à l'enterrement de ses parents. J'avais 20 ans. Alors maintenant ce qu'on a changé, c'est qu'on peut aller à l'enterrement d'un frère ou d'une sœur, ce qui avant était interdit. Et même de les voir s'ils sont malades ou... (moine, entretien du 08 mai 2019).

Ces extraits d'entretien nous relatent ce que pouvait être la clôture dans les années 1960, à une époque où « quand on rentrait, c'était pour la vie » (Amiotte-Suchet et Anchisi [2020](#)). C'est seulement à partir du Concile de Vatican II (1962-1965) [\[12\]](#), et de manière très progressive, que la clôture s'est assouplie. Les plus âgé-e-s des moines et moniales que nous avons interviewé-e-s ont connu une époque où les règles étaient rigoureuses. Après une période de formation, ils et elles prononçaient leurs vœux solennels, se donnant ainsi à l'ordre, à la communauté, au monastère et à son cimetière.



Fig. 9. Cimetière communautaire

Le cimetière où sont enterré-e-s les moines ou moniales se situe à l'intérieur de la clôture. Dans certains ordres, le corps est déposé à même la terre, sans cercueil, dans une tombe où ont déjà été enterrés d'autres membres de la communauté. Corps, temps et espaces se conjuguent jusque dans la mort

Photo Laurent Amiotte-Suchet du 27 mars 2019.

L'ascétisme de la vie monastique et l'irréversibilité des vœux solennels font partie des dimensions qui ont permis à Goffman d'étendre son analyse faite en asile psychiatrique à d'autres institutions fermées dont le monastère, estimant que ce dernier pouvait avoir sous certains aspects un fonctionnement similaire. Or cet argument a été rediscuté (Amourous et Blanc [2001](#)). Les monastères [\[13\]](#) regroupent des personnes recluses volontaires, ce qui les différencie des asiles ou des prisons ; gradation dans le caractère total des institutions relevée par Goffman lui-même au sujet de sa propre typologie (Goffman [1968](#) : 168-170).

De toute évidence, les institutions totales présentent des différences importantes selon qu'elles recrutent des volontaires, des semi-volontaires ou des personnes qui viennent contre leur gré.

Si pour nos informateurs et informatrices l'engagement est une forme d'assujettissement volontaire, ils et elles déclarent avoir ressenti un appel venant de Dieu, justifiant leur choix d'une vie contemplative. Dans les années 1950-1960, ce que Goffman appelle la culture importée (*presenting culture* [1968](#) : 55), héritage familial et social, des novices est très marquée. Il n'est pas rare de voir plusieurs membres issus d'une même fratrie s'orienter vers ce choix de vie (notamment sous l'influence d'une parentèle – oncles, tantes déjà – déjà dans les ordres).

« Ici ? ça allait de soi, parce que je ne me suis jamais posé la question où, pour la bonne raison que j'avais ma tante ici, et puis les parents je savais qu'il n'y avait pas d'opposition, si ben je venais ici, ou éventuellement dans l'autre monastère où j'avais la grand-tante (moniale, entretien du 15 octobre 2018).

« Moi, à l'âge de 14 ans, je savais déjà manier le Bréviaire Romain, prier au temps présent [...]. Il faut dire aussi, que j'ai... j'ai vécu à Montargis et c'était [...]. Il y avait beaucoup de religieuses [...]. Alors à l'école libre, c'étaient des religieuses d'une congrégation montfortaine, les filles de la sagesse qui étaient là. Je les ai bien connues et j'ai commencé à avoir l'eucharistie quotidienne et le... et l'office divin en commun avec elles (moine, entretien du 08 mai 2019).

Issu-e-s d'une socialisation catholique forte au moment d'entrer au monastère, la question du volontariat distinguant le type d'institution totale est donc toute relative, « la conversion semble alors déjà faite et il reste seulement à enseigner au néophyte les moyens qui permettront la meilleure discipline » (Goffman 1968 : 170) [14]. La séparation avec la famille de sang est nette et prolongée, les liens avec l'extérieur sont rompus, l'apprentissage de la vie communautaire se fait à l'interne, le travail se réalise exclusivement au bénéfice de la communauté. On retrouve donc bien ici deux des caractéristiques mises en avant par Goffman qui distinguerait les structures sociales fondamentales de l'institution totale que sont le rapport travail-salaire et la famille. Si le degré de rupture avec le monde extérieur caractérise en grande partie l'institution totale, jusque dans les années 1950-1960, le monastère répond donc au modèle.

Apprendre à devenir moine ou moniale, l'art de l'autocontrainte

Pour Goffman, une autre des caractéristiques de l'institution totale est la séparation stricte entre reclus-e-s et personnels, figures antagonistes et sans contacts directs. Ici, bien qu'il existe une hiérarchie [15], la communauté est une, il n'y a pas à proprement parler de séparation entre des personnels et les « reclus-e-s » qui entrent volontairement. Mais, pour accéder entièrement à cette collectivité comme membre profès [16], la socialisation est longue et dans les années de noviciat des personnes âgées interviewées, elle est décrite comme sévère et coercitive.

« Oui, comme elle nous disait [la maîtresse des novices] « le Seigneur voit la fourmi noire sur la pierre noire pendant la nuit noire », ce qui voulait dire qu'on ne pouvait rien lui cacher, mais rien rien rien, vous voyez, rien rien, vous voyez l'optique de la formation, j'en avais une trouille (moniale, entretien du 17 octobre 2018).

Le noviciat se situe dans une zone liminaire [17]. Tant qu'ils et elles n'ont pas prononcé leurs vœux solennels, les novices vivent selon des règles spécifiques. Suivant les lieux, ils et elles dorment en dortoir, ne portent pas le même habit que les profès et n'ont pas le droit de vote. Seuls les vœux solennels leur donneront accès à leurs pleins droits et à l'unique lieu privatif du monastère qu'est la cellule. On peut donc concevoir que, bien que la communauté soit une, les responsables du noviciat servent de « personnels » séparant les novices des autres, tout en les instruisant à cette socialisation secondaire qu'est la vie en communauté monastique. Les maîtres et maîtresses des novices ont la charge de les rendre conformes au métier de moine et moniale par le corps, lieu de

l'apprentissage des vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance. Ils et elles ont un rôle clé dans l'enseignement de la discipline, de l'ascèse, comme de l'assujettissement à l'autorité [18].

« Moi je suis venue en 1960 ici, c'était encore un peu comme ça, elles n'osaient pas aller à la douche parce qu'elles n'osaient pas regarder leur corps, elles devaient éteindre la lumière ou bien garder la chemise. *Pour se doucher ?* Ah, moi je n'ai jamais pu faire, j'ai dit tant pis je désobéis mais ça je ne fais pas, ça c'est plus fort que moi, c'est de la sottise, le bon dieu me pardonne mais je ne fais pas, et puis une fois j'ai eu le malheur de dire « je ne suis pas venue au couvent... », mais comment est-ce que j'ai dit à ma maîtresse des novices, elle a failli...elle a dit « vous, vous faites vos bagages », j'ai dit « oui très bien, je m'en vais », puis après elle est venue vers moi et puis elle a dit « écoutez c'est la dernière fois que je vous dis, je vous préviens » (...), j'ai dit « oui mais bon, des fois il y a des choses, je suis venue ici pour faire la volonté de Dieu mais pas faire n'importe quoi non plus, le bon dieu ne demande pas d'aller se doucher avec la chemise, ça ce n'est pas possible, j'ai fait le vœu d'obéissance mais je n'ai pas fait le vœu de sottise », c'est là qu'elle a failli m'expédier, ça ne lui a pas été, ça ne lui a pas été du tout. Mon Dieu j'ai eu un savon, tant pis, alors je me suis mise à genoux par terre et puis on devait baiser terre, se mettre à genoux par terre et baiser terre devant la Supérieure qui était comme un seigneur (moniale, entretien du 16 octobre 2018).

À force, cette moniale obtiendra gain de cause ; quelques mois après elles pourront se doucher sans chemise. Stratégies, tactiques, ruses (de Certeau 2002) ou *secondary adjustment* (Goffman 1968 : 245), cet exemple et le suivant montrent la levée de certaines pratiques ou usages, initiés par les membres communautaires, y compris par les novices.

« J'ai dit à la sœur qui mettait la soupe « vous mettez juste une demi-portion », et puis elle me dit « vous avez la permission de la maîtresse », moi « oui bien sûr » mais ce n'était pas vrai, donc ça voilà maintenant, c'est des anecdotes mais voilà (moniale, entretien du 16 octobre 2018).

L'assouplissement progressif des règles de vie est un thème récurrent de nos entretiens. Petit à petit, moines et moniales ont eu moins froid, moins faim et n'ont plus été soumis à des pratiques humiliantes, comme les coupes où il fallait se dénoncer publiquement d'un écart à la règle, ou des pratiques contraignantes comme le grand jeûne ou autres privations. Mais, même si ces usages n'existent plus, passer des décennies dans ces lieux laissent des traces et rend compte de pratiques d'autocontraintes, d'une ascèse [19] qui se repèrent notamment dans les hexis corporelles au sens de Bourdieu (1980). Ainsi, couverts, dissimulés, voilés pour les femmes ou parfois encapuchés pour les hommes, les corps, essentiels à la marche de la maison, ne sont pas niés mais restent contraints. L'habit est toujours porté – parfois adapté à certaines activités (jardin par exemple) – et revêtu pour les offices de la coule, manteau de prière aux larges manches tombant à terre. À l'office, on perçoit une voix chantée collective sans qu'aucune de ces voix ne supplante l'autre. On voit le visage, retenu ; les mains, actives ou cachées sous la coule. Dans les couloirs, les pas sont glissés, silencieux, des lieux en retrait sont prévus pour dire un mot à un confrère ou une consœur lors d'éventuelles urgences liées au travail par exemple. L'incorporation

est majeure. Dans ce monde à l'intimité distante (Goffman [1973](#)), on ne se touche pas. La mission est commune, mais la trajectoire, longue et exigeante, reste individuelle. Le but ultime advient.

« Moi je suis venue pour chercher Dieu, ça c'est tout à fait clair, c'est pour mettre toutes mes forces, toute mon énergie oui dans la quête de Dieu et sachant que profondément Dieu me veut heureuse mais d'un bonheur qui est un peu celui des alpinistes en montagne où il faut suer, il faut monter, on a des crampes, on est piqué par les moustiques (moniale, entretien du 03 mai 2019).

« À la fin de l'entretien, une moniale me parle également de ses doutes, ses colères (hors enregistrement), elle me dit qu'autrefois, il y avait du papier journal comme papier de toilettes : elle regardait les annonces, une fois elle a été tentée par une annonce de fille au pair en Suisse allemande, mais me dit-elle, elle a tenu et ne regrette rien (extrait journal de terrain Annick Anchisi du 17 novembre 2018).

Vouloir classer le monastère comme idéal-typique de l'institution totale, c'est un peu comme tenter de classer l'ornithorynque [\[20\]](#). La vie collective des moines et moniales se fonde sur un assujettissement volontaire de chacun-e à la règle de l'ordre et aux figures d'autorité en charge de la faire respecter. À ce titre-là, hier et aujourd'hui encore, on peut y repérer les caractéristiques décrites par Goffman. Mais si, comme le dit Jean Bonis ([1973](#)), il n'y a pas d'institution totale qui ne soit produite hors du social et pour laquelle le « produit » ne soit pas socialement légitimé, on ne peut pas réduire les monastères à une classe de la typologie goffmanienne [\[21\]](#) 60 ans après sa mise au jour. Considéré-e-s comme des athlètes de Dieu ou des virtuoses de la vie religieuse [\[22\]](#), moines et moniales occupent un statut à part. Sorte de lieu protégé et intact, le monastère serait un rempart à une anomie générale et une perte du religieux. La question qui paraît plus intéressante est celle du service que moines et moniales rendent au social, le rôle que l'on veut leur faire jouer et les réponses qu'ils et elles donnent en fonction de leur situation présente. Ces communautés reçoivent des pèlerins et s'adaptent aux demandes actuelles (nourriture saine, accompagnement aux dimensions spirituelles larges, comme la méditation par exemple), tout en intégrant ces pratiques dans une forme de continuité. Si ces lieux ont recours à la tradition, elle y est constamment réinterprétée.

La vieillesse comme réalité vive des communautés monastiques

Depuis les années 1960, le nombre des moines et moniales s'est considérablement réduit, en Suisse comme en France [\[23\]](#). La vieillesse et l'amenuisement des collectifs sont aujourd'hui une dimension centrale qui régit l'organisation et le fonctionnement de ces institutions. Les 14 monastères de notre étude regroupent au total 97 femmes et 121 hommes, dont la moyenne d'âge de 64-65 ans. Sur les quelque 220 personnes, il y a une quinzaine de postulantes ou novices. Un déséquilibre entre le nombre des plus jeunes et celui des plus âgé-e-s s'est ainsi constitué, avec une grande variété de situations. Certaines communautés ne font plus d'entrées, ou ne souhaitent plus en faire par manque de forces pour accompagner les nouvelles recrues, alors que d'autres ont encore des novices et accueillent des membres sous des statuts divers (oblat-e-s [\[24\]](#), familial-ière-s). Toutes les communautés religieuses de l'étude doivent faire face à un écart plus ou moins marqué entre les entrées et les sorties.

Les petits arrangements

Avant de commencer l'étude, nous avons tiré un premier constat des entretiens exploratoires : les communautés contemplatives sont réticentes à être appréhendées sous l'angle exclusif de la vieillesse, et ceci même si elles sont composées de membres âgés, avec cette formule d'une abbesse : « nous sommes un monastère avec une infirmerie mais pas une infirmerie monastique » (entretien du 7 juin 2017). Ils et elles ne veulent pas que l'on les réduise à cette réalité démographique, et se réfèrent à l'histoire, à la continuité atemporelle de l'ordre et à sa capacité historique à traverser les crises pour s'en détacher :

« Ce n'est pas la première fois. Comme c'est arrivé au cours de l'histoire, il y a eu des monastères où souvent il ne restait plus que 2 ou 3 membres et puis tout à coup ça redémarrait (moine, entretien du 28 février 2017).

Et à la question « qu'est ce qui n'a pas changé au cours du temps ? », les réponses des personnes interviewées renvoient aux mêmes invariants : la liturgie des heures, l'habit, le travail, l'étude des textes, la vie communautaire, tout en pouvant décrire en même temps et par le menu toutes les transformations de ces dimensions évoquées jusqu'ici. Concernant la liturgie des heures par exemple, elle est considérée comme un des piliers de la vie monastique, « moi ça va faire 50 ans que je suis au monastère [...], j'ai toujours connu le levé à 4h30. Il y a eu des modifications dans la journée mais disons les grands axes n'ont pas bougé » (moniale, entretien du 06 juin 2017). Ces heures ont pourtant été modifiées – de 4h00 à 4h45 – après un épisode de grippe par exemple qui a affaibli toute la communauté, « c'était vraiment une adaptation presque historique parce qu'on était un peu fières aussi encore de nos Vigiles à 4h00, et on les aimait je vous assure » (prieure, entretien du 1er mai 2017). Dans les faits, il n'y a plus d'offices qui fractionnent la nuit dans les communautés féminines de nos terrains, les cisterciennes se lèvent encore pour un office à 4h20, ce qui correspond à l'heure du lever. Les Vigiles (premier office du matin) existent également dans les communautés monastiques masculines (cisterciens et bénédictins) – à 2h00 ou à 4h00, les moines se recouchent après l'office – à l'exception d'un prieuré bénédictin qui y a renoncé en raison de l'âge avancé de ses membres. Chez les hommes comme chez les femmes, les supérieur-e-s octroient fréquemment des dispenses pour les membres malades ou âgés qui peinent à s'imposer le même rythme que les autres.

« Maintenant je peine, parce que je suis fatiguée le soir, je suis fatiguée, alors j'ai soumis cela à la supérieure, j'ai dit « écoute tu sais maintenant je peine, je me rends compte que le... » et puis elle me dit « mais oui tu prends de l'âge ma vieille » (rires), j'ai dit « je peine, je serais bien contente le soir de me retirer » (...) c'est la supérieure qui décide. Alors j'ai dit « mais je peux prendre un soir de plus que les autres pour un certain temps », elle a dit « oui pour un certain temps mais il ne faut pas en faire un absolu, des soirs où tu sens que ça va et ben tu restes. C'est ce que j'essaie de faire, oui (moniale, entretien du 16 octobre 2018).

« Oui, oui on a fait les aménagements aussi un peu au niveau du repos, par exemple le soir avant on se couchait plus tard, on avait les complies plus tard [dernier office du soir], maintenant on n'a plus beaucoup de sœurs âgées mais un temps toute l'infirmierie était pleine, et donc elles s'en allaient après souper parce qu'elles étaient trop fatiguées (...) donc on s'est dit on avance les complies et puis celles qui doivent travailler un peu plus elles travailleront après, du coup il faut avoir la vigilance de garder le silence de nuit et quand même...c'est un peu comme ça les aménagements on les fait en fonction des besoins (abbesse, entretien du 16 octobre 2018).

L'habit quant à lui, comme le nom [25], font identité et communauté (Anchisi 2017). Sur tous nos terrains, moines et moniales portent l'habit de l'ordre. Là aussi des aménagements sont effectués, comme une ouverture dans le dos, ceci pour en faciliter son port en cas de dépendance ou de handicap (voir fig. 10).

« On met des pressions, une ouverture derrière selon les sœurs, et puis ma foi s'il y a une sœur voilà si elle s'est cassé le bras et puis qu'elle ne peut pas mettre l'habit et ben elle viendra à l'office avec un habit amélioré ou adapté à ce qu'elle peut, on n'est pas obligée d'être toutes la même chose parce que ce n'est pas l'habit non plus qui fait le moine, parce que priver une sœur d'une liturgie commune simplement parce qu'elle ne peut pas s'habiller comme tout le monde ou bien que même le voile...moi quand j'ai de la chimio ben j'avais un autre voile, parce que je n'avais plus rien, je n'allais pas mettre une perruque quand même, on s'arrange autrement (moniale, entretien du 16 octobre 2018).

Il n'est pas rare non plus, que des religieuses demandent à la robière des petites transformations à l'usage personnel comme l'ajout de poches (pour les téléphones portables des supérieur-e-s, des responsables de l'hôtellerie ou encore pour placer une médaille par exemple), sachant qu'elles sont recouvertes du scapulaire. Ainsi sous une forme extérieure très similaire, il existe des micro-espace de thésaurisation, marques d'individualité non socialement partagées (Amourous 1995) ou de possibles singularités.



Fig. 10

Chemise de nuit fendue dans le dos adaptée pour une sœur âgée
Photo Annick Anchisi du 17 octobre 2018.



Fig. 11

Portant avec les différents habits d'un des ordres (travail, jardin, cuisine, offices)

Photo Annick Anchisi du 17 octobre 2018.



Fig. 12

Reprisage et petits aménagements personnels des habits

Photo Annick Anchisi du 27 février 2019.

La plupart de nos terrains sont affectés par la diminution des effectifs et le vieillissement de leurs membres. Le travail, mission centrale de la communauté, est redimensionné, parfois externalisé (repas, ménage, jardin), adapté aux personnes plus âgées. La *lectio divina* (exercice de lecture spirituelle des textes) qui se fait après Vigiles (premier office

du matin) est plus rare. Selon les fatigues éprouvées, elle peut être abandonnée ou moins suivie. Des aménagements ont été opérés et touchent toutes les sphères de la vie communautaire. La prise en charge des plus âgé-e-s est un impératif qui nécessite de repenser les relations avec l'extérieur.

Une médicalisation du monastère

Pour faire face aux effets de la dépendance liée à la vieillesse, les transformations des lieux et des pratiques sont de plusieurs ordres (Amiotte-Suchet et Anchisi [2020](#)). Au niveau matériel, les monastères vont s'équiper et s'organiser pour que leurs membres âgés soient pris en charge selon les normes gériatriques actuelles. Il est donc nécessaire de faire des transformations [\[26\]](#), des aménagements tels que des rampes pour l'aide à la marche, des salles de bains adaptées, des lits médicalisés ou encore l'accès aux offices par haut-parleurs ou écrans interposés [\[27\]](#) par exemple.



Fig. 13

Cellule médicalisée dans un espace prévu pour les membres qui nécessitent des soins.
Dans le mur à droite, une petite trappe permettant à la sœur infirmière de veiller la nuit
dans une chambre mitoyenne

Photo Annick Anchisi du 25 février 2019.



Fig. 14

Table roulante (type hôpital) permettant d'avoir tout à disposition pour une moniale dépendante. L'idée ici est de permettre à la sœur infirmière de réaliser d'autres tâches (jardin, herboristerie ...) et pour la sœur dépendante d'appeler sa consœur qu'en cas de nécessité

Photo Annick Anchisi du 16 octobre 2019.

Pour ce qui est de la prise en charge médico-soignante, nous n'avons pas fréquenté de lieux qui, sous couvert d'abnégation ou de mortification, acceptaient la douleur physique ou la souffrance psychique. L'accès aux médicaments est admis, que cela soit des antidépresseurs, des somnifères ou des morphiniques en fin de vie. Les traitements à

l'extérieur le sont également (oncologie, opérations, soins dentaires, psychothérapie...). La santé des membres, en particulier les plus âgés et dépendants, est au centre des préoccupations des communautés. Autrefois, la santé physique [28] était un critère majeur de recrutement, notamment pour assurer le travail nécessaire à l'autosuffisance [29]. Aujourd'hui, traversées par la doxa sur la souffrance psychique (Ehrenberg 2004 ; Fassin 2004 ; Lamarre, Mineau et Laroche 2006), pour ces communautés, c'est la santé psychique qui est l'objet d'une grande attention durant le noviciat afin d'éviter les déconvenues (Anchisi et Amiotte-Suchet 2022 ; Amiotte-Suchet 2023).

En grande majorité, le monastère a dans ses rangs un personnel infirmier formé ou ayant acquis statutairement ce rôle par expérience [30]. C'est lui ou elle qui va accorder les soins. Mais la charge est parfois trop lourde, notamment lors de troubles cognitifs (en augmentation avec le grand âge). La démence et ses effets, parce qu'elle met à mal les limites institutionnelles (Lechevallier Hurard 2015 ; Touraut 2017 ; Amiotte-Suchet et Anchisi 2017, 2020) est l'atteinte qui va occasionner le plus de problèmes (cris, bavardage, déambulation y compris nocturnes). Les troubles du comportement ou de désorientation spatio-temporelle vont entraîner la rupture de la règle du silence ou le non-respect des cellules privées. Les fins de vie peuvent être assumées sur place, mais se lever la nuit durant des semaines pour aider un confrère ou une consœur est problématique quand il faut continuer par ailleurs à travailler la journée et suivre les offices. La maladie chronique et sa prise en charge nécessite dès lors le recours à des tiers, ce qui oblige les communautés à repenser le rapport à la clôture. Les hommes peuvent bénéficier de l'aide de femmes, comme des oblates ou des religieuses-infirmières pour prendre en charge les soins quotidiens des frères âgés. À l'aune des questions sanitaires, l'exclusivité de genre peut donc être renégociée par les hommes [31]. La survenue de personnes normalement non autorisées à l'intérieur (les soignantes laïques) se généralise progressivement en créant un certain désordre, voire une délégation d'autorité :

« Bon, en particulier les femmes parce que ça c'est... au moins à une époque, c'était très tabou. Aucune femme ne pouvait rentrer dans le monastère. Et vraiment aucune. [...] Même un médecin ne pouvait pas... c'était impossible. Même... j'allais dire... Bon, aujourd'hui, on a une femme médecin. Mais je crois que c'est la première fois que l'on a une femme médecin. Alors bon, quand on était hospitalisés, on était obligé d'accepter les infirmières [rires]. Mais, entre faire rentrer une femme dans le monastère... c'était vraiment impossible. [...] Oui, il y a une très nette évolution vis-à-vis de la femme. Très, très nette (moine, entretien du 10 mai 2019).

« Mais maintenant on est plus autonome, on a besoin d'aide, on a des bénévoles... y a même des femmes qui entrent. Mais est-ce qu'on est moins moine ? Ben en fait... on se rend compte que c'est peut-être grâce à elles [les soignantes] qu'on a réussi à comprendre certains trucs et qu'on est peut-être plus fidèle à l'Évangile, qu'on a ouvert les yeux et qu'on a vécu le départ de notre frère comme une grâce quoi ! (moine, entretien du 04 avril 2019)

Sortir du monastère pour cause de dépendance liée à la vieillesse transforme également les usages. Après des décennies de vie commune, la décision de placer un des membres communautaires en maison de retraite médicalisée est difficile à prendre,

les vœux de stabilité étant rompus. Dans certaines situations qui nous furent décrites, les supérieur-e-s ont convoqué leur conseil et la communauté en chapitre pour prendre une telle décision, celle-ci étant inédite dans ces lieux de vie communautaire relevant d'un contrat tacite et de la solidarité intergénérationnelle. Pour celui ou celle qui est placé-e en institution, le plus dur après la séparation d'avec la communauté est la perte de l'espace exclusivement personnel qu'est la cellule : « le plus difficile c'est d'accepter d'être à deux dans une chambre, parce que je ne suis vraiment pas habituée [...] ». Cet espace privé, et chez nous vraiment on ne se visite pas dans les chambres » (moniale, entretien du 17 juillet 2019). La prise en charge de la dépendance liée à la vieillesse – et les différents modes de gestion à domicile ou en institution spécialisée – repose bel et bien la question de la nécessaire perméabilité de la clôture, comme de l'autarcie revendiquée par ces lieux.

La vie monastique, quand nécessité fait loi [32]

Actuellement, nombre de monastères accueillent des pèlerins dans leurs hôtelleries même s'il demeure partout un espace-temps clôturé qui fonctionne selon ses propres règles. L'assouplissement de la vie monastique s'est opéré petit à petit par adaptations ou nécessités. Avec le temps, la clôture est devenue une membrane sélectivement perméable et de plus en plus poreuse. Des jours de désert ont été introduits (congrégés plus ou moins réguliers octroyés par les supérieur-e-s) où, dans certains cas, moines et moniales peuvent sortir pour faire du sport ou se rendre auprès d'un-e parent-e. Ont également été autorisés des jours de vacances passés le plus souvent en communauté ou en plus petits groupes (à l'interne où le rythme est allégé ou dehors dans un lieu qui reste retiré). Ces possibilités se sont mises en place pour répondre aussi aux besoins d'épanouissement personnel, autrefois peu pris en considération. La vie au monastère s'est donc modifiée dans la seconde moitié du XXe siècle et au début du XXIe, en lien avec les transformations de la société et du catholicisme (Béraud, Gugelot et Saint-Martin 2012), progressivement engagées depuis l'impulsion du Concile Vatican II (évolution de la gouvernance et des relations avec le monde extérieur notamment). Certes, les transformations du monachisme s'inscrivent dans une logique d'adaptation à la modernité qui se traduit par le passage d'un ascétisme méritoire à la recherche d'une vie contemplative plus authentique privilégiant la communauté, les démarches expérientielles et mettant toujours à l'épreuve les observances traditionnelles (Jonveaux et Palmisano 2016 ; Palmisano 2016). Mais, au début du XXIe siècle, les communautés monastiques se trouvent surtout confrontées au problème du vieillissement de leurs membres. La détotalisation des monastères se généralise aussi, et peut-être même essentiellement, en réponse à la situation sanitaire de communautés qui doivent faire preuve de pragmatisme face à l'amenuisement de leurs forces en présence.

Attaché à rendre compte de la vie hospitalière psychiatrique des années 1960, entre exigence thérapeutique et contrôle social des malades, le concept goffmanien dit également des relations intra-institutionnelles et de la vie qui s'opère entre reclus-e-s. Pour cela, il reste heuristique. Mais, il répond, selon nous et avant tout, à une façon d'analyser l'institution et ses effets [33]. Et si on considère, à l'instar de Bonis, que toute institution totale est fortement légitimée par le contexte social qui la produit, une autre question se pose : à qui sert le monastère aujourd'hui, et sa production qu'est la prière ? Porté par des fidèles engagés, des pèlerins ou encore des personnes en quête de sens, le monastère « remplit une fonction sociale d'exemplarité, il est un fondement symbolique de la vie religieuse pour les croyants demeurés « dans le monde » » (Bonis

1973 : 328). Pour cet auteur, l'idée d'une organisation coupée de son environnement est une abstraction simplificatrice. Ce qui saute aux yeux échappe donc souvent au regard. Et de cette utopie pratiquée (Séguy 1972 : 330) qui traverse le temps et les époques à notre analyse actuelle, nous nous garderons de trancher si oui ou non le monastère est bien une institution totale, s'il l'a vraiment été un jour ou s'il le sera demain. La réponse dépend du niveau d'analyse ou encore de la lecture qui est faite des plis singuliers (Lahire 2013) du monde social monastique.

La difficulté d'appliquer le concept goffmanien à la vie monastique tient au fait qu'il est simultanément pertinent et limité. Pertinent car des caractéristiques de l'institution totale sont encore présentes et dépeignent le monde social du monastère : espace séparé du monde, règles de vie spécifiques, limitation des contacts avec l'extérieur, autorité des anciens sur les novices, uniformisation des individus (habit commun, espace privé homogène, règle du silence, mutualisation des biens...). Mais il est également limité. Sur le temps long, ces caractéristiques sont moins radicales et intransigeantes qu'autrefois. Des transformations structurelles ont été réalisées : visites aux familles, possibilité de sorties, recours à des personnels sociaux et sanitaires, prise en compte des situations individuelles (adaptation des menus aux régimes alimentaires, dispense de certains offices...). D'un point de vue conjoncturel, on pourrait aussi conclure que les monastères se sont détotauxés en raison du vieillissement des communautés qui impose des assouplissements de la règle. Pourtant, les rares novices qui franchissent aujourd'hui les grilles aspirent au retour de l'ascétisme originel et les hôtelleries se remplissent de pèlerins venus s'isoler quelques jours pour expérimenter la rigueur de la vie contemplative et en faire une ressource pour leur retour dans le monde. Entre nécessités de la vie réelle et aspirations à une vie autre, ce texte met le focus sur quatorze communautés monastiques en Suisse et en France qui trouvent un provisoire équilibre – entre détotauxation et retotauxation – afin de poursuivre leur mission contemplative au XXI^e siècle.



Notes

[1] Goffman étend son analyse de l'hôpital psychiatrique à d'autres types d'institutions qu'il estime pouvoir correspondre à son concept d'institution totale, soit les couvents et monastères, les prisons, les institutions pour personnes indigentes, les casernes et internats (1968 : 46-47).

[2] Étude de la Haute école de santé Vaud (HESAV – HES-SO) financée par le Fonds national suisse de la recherche scientifique : « Vivre et vieillir séparé du monde. Stratégies de préservation des ordres monastiques » (Division I, projet n° 179047, 2018-2022). Voir le site internet consacré à cette recherche : <https://vieillirmonastere.hesav.ch>

[3] Dans la traduction de l'ouvrage de Goffman (1968), il n'y a pas de distinction claire entre couvent et monastère (p. 47) compris comme des institutions où l'on forme des religieux et religieuses, bien qu'il y ait des références aux religieux cloîtrés (p. 62) ou encore à la règle de saint Benoît (p. 63), éléments relevant des monastères. Dans les années 1960, les règles ont pu s'apparenter entre monastères et couvents, dans ces derniers, les religieux et religieuses sont apostoliques, au sens où ils et elles exercent une mission dans le monde (soins, enseignements, éducation...) et sortent donc régulièrement de la communauté. Ils et elles ne sont donc pas reclus-e-s, au sens où le sont des moines et des moniales, séparé-e-s de façon stricte avec l'extérieur (la société, leur famille, le travail salarié).

[4] Ce monastère participera pourtant à l'étude.

[5] Étude de la Haute école de santé Vaud (HESAV – HES-SO) financée par le Fonds national suisse de la recherche scientifique : « Le prix de la coutume. Communautés religieuses, vieillesse et évolution de la prise en charge de soins (division I, projet no 149678, 2014-2017). Voir le site internet consacré à cette recherche : <https://emscouvent.hesav.ch>.

[6] Féminines (7) : Carmélites, Cisterciennes, Clarisses, Dominicaines, Visitandines, Fraternité de Petites Sœurs de Jésus et une communauté œcuménique. Masculines (7) : Cisterciens (2), Bénédictins (2), Chanoines réguliers de Saint-Augustin, Chanoines réguliers de Prémontré, Franciscains.

[7] En plus de l'eucharistie qui est célébrée tous les matins, la vie monastique est rythmée par les offices de la liturgie des heures qui sont au nombre maximum de huit par jour et se déclinent généralement comme suit : Vigiles, Laudes, Tierce, Sexte, None, Vêpres et Complies. Entre les Complies et Vigiles, vient le temps de la nuit, le *grand silence*, qui est vécu individuellement en cellule.

[8] L'étude s'est déroulée de 2018 à 2022. Nous avons mené nos observations dans chaque lieu, tenu nos carnets de bord (environ 180 pages) et réalisé 160 entretiens retranscrits et objets d'un codage thématique. Nous avons également pris des photographies sur le terrain, à la fois comme aide-mémoire à nos carnets de bord et comme données de première main, considérant que l'image est aussi outil de recherche sociologique, ni sur, ni en, mais *avec les images* (Maresca et Meyer 2013). Ces photographies ont fait l'objet d'une exposition intitulée « Vieillir au monastère » qui a été présentée au public dans différents lieux en Suisse romande et en Franche-Comté. Nous avons également utilisé les documents remis par les moines et moniales (notes internes, journaux de fin d'année, répertoire des règles selon les ordres). Durant la pandémie, nous avons envoyé un questionnaire aux communautés de notre étude pour savoir comment se passait la vie à l'intérieur du monastère. Des échanges par mail ont permis de maintenir un lien continu et de rester au courant des événements comme les décès par exemple, et de faciliter nos retours sur les terrains la dernière année de l'étude.

[9] Dans la plupart de nos terrains, hors de la clôture, un lieu est destiné à l'accueil des pèlerins (hôtellerie). Repas et logement y sont proposés contre un prix de pension abordable, souvent laissé à l'appréciation des visiteurs (sur leurs sites internet, on peut lire que le manque d'argent ne doit pas être un obstacle). Si la participation à tous les offices n'est pas obligatoire, il est tout de même attendu des personnes qu'elles considèrent le monastère comme un lieu de prière ou de méditation et non pas comme un simple hébergement touristique.

[10] Jusqu'à la révolution française, les vœux monastiques (vœux solennels) étaient juridiquement reconnus comme « mort civile » puisque celui ou celle qui les prononçait perdait en principe ses droits sur le plan juridique : posséder, acheter, vendre, voter, agir en justice, hériter, transmettre (Landry 1900). Malgré l'abolition légale des vœux de religion en France (1791), l'engagement religieux a conservé une portée symbolique dans le droit canon (Maire 2000). Cette notion de « mort au monde » est aujourd'hui remise en question, pas uniquement par la réalité qu'elle recouvre, mais par l'image négative qu'elle véhicule.

[11] Les règles des fondateurs et fondatrices des ordres se sont plus ou moins assouplies avec le temps, après parfois de longues négociations entre l'autorité et la communauté ou encore selon le profil sociodémographique des membres.

[12] Le Concile Vatican II (1962-1965) – véritable *aggiornamento* catholique – a fréquemment été analysé comme une forme de protestantisation du catholicisme. Concernant les monastères, il a aboli le statut de convers-e-s (moines et moniales au bas de l'échelle servant aux activités domestiques) et réordonné les rapports de pouvoir à l'intérieur des monastères. La mise en place de ces transformations s'est faite dans les années qui ont suivi : « Elle a fait sa révolution, cette abbesse, elle a fait sa révolution en 68, elle a commencé à réfléchir en 68, elle a vraiment changé les choses, on a commencé à se tutoyer, à mieux se connaître, on a modifié l'office [...], elle nous a fait travailler à tour de rôle l'office » (abbesse, entretien du 27 novembre 2018). Dans plusieurs communautés, il semble en effet que les transformations ont pu s'opérer avec la nomination d'un nouveau ou d'une nouvelle supérieur-e et ont commencé par l'autorisation du tutoiement : « Et alors le père abbé a dit au frère Charles : « est-ce que tu voudrais qu'on se dise tu ? » C'était la première fois. Et frère Charles dit : « ah oui ! » Et le père abbé a commencé à voir chaque frère individuellement pour lui dire : « qu'est-ce que tu penserais si jamais on se disait tu ? » Il a vu tous les frères un par un » (moine, entretien du 09 mai 2019).

[13] Nous évoquons dans une précédente note [3] une absence de différence entre couvents et monastères dans l'œuvre de Goffman. S'ils répondent aux critères de sa définition et deviennent un idéal typique des institutions totales, nous relevons à nouveau leurs différences. Ici, nous parlons bien des monastères au sens où il s'agit d'ordres contemplatifs ou semi-contemplatifs où des individus vivent collectivement selon la règle au sein de la clôture.

[14] Ou alors comme l'écrivait Charles Suaud : « le processus d'inculcation de la vocation vise à imposer, en même temps que la vocation, la méconnaissance des déterminismes qui la rendent possible » (Suaud 1975 : 2).

[15] Toutes les communautés ont un-e supérieur-e et attribuent divers statuts à leurs membres (prieur-e, économe, maître-sse des novices...). Par ailleurs, même si le statut de convers-e s'est progressivement éteint durant la seconde moitié du XXe siècle, ces moines et moniales chargé-e-s de la domesticité (exerçant essentiellement des tâches subalternes) n'ont pas totalement disparu dans les faits. Une hiérarchie continue de se dessiner à travers les tâches et responsabilités attribuées comme dans la réactualisation de statuts inférieurs (familier-è-s, oblat-e-s).

[16] On désigne par membres profès celles et ceux qui ont prononcé leurs vœux solennels au sein d'un ordre religieux et qui ne sont plus des novices.

[17] Après avoir quitté leur famille et avant de prononcer leurs vœux définitifs, les novices se trouvent dans une position intermédiaire entre séparation et agrégation, renvoyant aux étapes des rites de passage décrites par Arnold Van Gennep (1909).

[18] Ces dimensions rapprochent bien évidemment le régime monastique de celui de l'univers militaire (socialisation à l'autorité des nouvelles recrues). Les rapprochements possibles entre carrière militaire et vocation religieuse sont nombreux, que l'on pense au scoutisme, à la garde Suisse pontificale ou à la facilitation de l'entrée au monastère pour les personnes suivant une formation dans une école militaire en France.

[19] Jonveaux montre que le terme ascèse n'est plus prisé par les moines et moniales tant il se rapporte à une autre époque et aux contraintes extérieures qui leur étaient imposées. Bien que certaines de ces pratiques demeurent, « l'ascèse » est aujourd'hui intériorisée, individualisée, « en ce sens, on passe d'une discipline des corps à une discipline personnelle du corps qui implique de nouvelles responsabilités dans le champ de l'hygiène et de la santé » (Jonveaux 2018 : 207).

[20] Nous reprenons cette image parlante de Louis Quéré à propos du concept d'institution totale, lui-même s'inspirant de l'ouvrage d'Umberto Eco « Kant et l'ornithorynque », pour nommer la plasticité du cadre d'analyse, « Au fur et à mesure que l'on catégorise, on s'applique à identifier de nouvelles propriétés [...] au fur et à mesure que de nouvelles propriétés sont découvertes, on essaie de réorganiser de dispositif catégoriel. Mais toute hypothèse sur le cadre catégoriel à assumer influence la façon de rendre les énoncés d'observation comme valides et de les considérer comme tels » (Quéré 2001 : 150). Ainsi selon le regard posé et le cadre d'analyse, l'ornithorynque sera mammifère ou ovipare et l'institution sera totale ou non.

[21] En 1968, quand sort l'ouvrage de Goffman en France, Castel qui en fait la préface affirme que les couvents, de par leur volonté de rupture radicale avec l'extérieur – la mort au monde – et la tentative d'incarnation de l'idéologique qui les meut, sont le prototype de l'institution totale (1968 : 29-30).

[22] Dans la tradition catholique, le moine représente l'idéal-type du virtuose religieux, il appartient à un corps de purs au sein d'une Église de fidèles (Weber 1996 : 177-239).

[23] Pour indication, en Suisse, les chiffres des ordres masculins indiquent qu'en 1960, ils étaient de 2 800 membres, en 1980 de 2 200, en 2000 de 1 400 et en 2017 de moins de 1000 (chiffres arrondis – SPI 2021a). Les communautés féminines suivent le même schéma (cf. SPI 2021b). En France, sur la période 2000–2020, le nombre de religieux et moines a diminué de 50 % (ils sont aujourd'hui environ 5 000) et celui des religieuses et moniales a diminué de 61 % (elles sont aujourd'hui environ 19 000). Cf. statistiques de l'Église catholique de France (<https://eglise.catholique.fr/guide-eglise-catholique-france/statistiques-de-leglise-catholique-france-monde/statistiques-de-leglise-catholique-france/ministres-ordonnes-religieux/>).

[24] Un oblat ou une oblate est une personne qui s'est agrégée à une communauté religieuse, mais sans prononcer les vœux. Dans notre corpus, les ordres les plus rigoureux sont ceux qui font le plus d'entrées, chez les femmes et les hommes. La recherche de la rigueur est souhaitée par les ceux et celles qui entrent.

[25] Autrefois, lors de la prononciation des vœux solennels, les novices se voyaient attribuer un nouveau prénom pour signifier leur changement d'identité. Cette pratique est devenue plus rare. Celles et ceux qui rentrent au monastère aujourd'hui gardent généralement leur prénom, précédé de sœur ou frère et additionné parfois d'un second prénom faisant référence à des personnages bibliques, à des figures de l'ordre ou à des personnes ayant marqué leur parcours spirituel.

[26] Dans beaucoup de monastères, les bâtiments sont anciens et ont une dimension patrimoniale, ce qui rend les transformations coûteuses et complexes.

[27] Le rapport à la technologie, comme élément « détotalisant » des monastères mériterait un article en soi, tant du point de vue des moines et des moniales qui les utilisent (lectures, mise à disposition de traductions de textes ou de cours de français pour les novices étrangers, site internet pour promouvoir l'hôtellerie et les retraites spirituelles...) que des demandes faites de l'extérieur par des croyant-e-s ou des pèlerin-e-s (prières, intersessions, réservations...). Si les nouvelles technologies de l'information et de la communication se sont maintenant invitées au monastère, leur usage reste débattu et régulé par les communautés (Jonveaux [2010](#)).

[28] De nombreuses études se sont penchées sur la « bonne santé » des congrégations religieuses et ont permis de montrer que ces collectifs présentaient un taux de mortalité plus bas que dans la population générale, à catégorie d'âge égale (Fecher [1961](#), cité par Laurin, Juteau et Duschesne [1991](#) ; Flannelly *et al.* [2002](#)). Régularité de la vie quotidienne, astreinte au travail jusqu'au grand âge, homogénéité des comportements et des pratiques, moindre exposition aux variables exogènes (accidents, risques liés à la maternité, produits toxiques, addictions), dimension protectrice de la vie communautaire (Corwin [2017](#)) constituent autant de facteurs favorisant un meilleur état de santé et une diminution de la prévalence de la démence chez les religieuses les plus instruites (Tyas *et al.* [2007](#)).

[29] La nature du travail a changé. Autrefois, à la tête de domaines forestiers ou de campagne, ou encore de production industrielle (buanderie pour des hôtels, travail de pièces pour l'horlogerie ...) ; aujourd'hui, le travail domestique est souvent externalisé ou soutenu par des bénévoles, les entrées d'argent se font via les dons, les magasins monastiques, les recettes de l'hôtellerie, et majoritairement pour certains monastères par les rentes de retraite des plus âgé-e-s. Peu de communautés sont autosuffisantes. Elles dépendent aujourd'hui largement d'une aide extérieure. Le travail des moines et moniales prend en partie une dimension esthétique et écologique (créations artistiques, jardin en permaculture, produit de santé ou de bien être...) dont la rentabilité n'est plus un enjeu majeur.

[30] Ces infirmiers ou infirmières « statutaires » peuvent suivre des formations à l'extérieur pour acquérir une base professionnelle de soins gériatologiques.

[31] Le milieu des soignant-e-s comme celui des paroissien-ne-s bénévoles étant majoritairement composés de femmes, les moniales ne se trouvent pas confrontées à la nécessité d'accueillir des hommes dans leurs murs.

[32] Adage ancien, parfois attribué à un fondateur ou une fondatrice d'un ordre religieux, cette formule a été plusieurs fois utilisées par des supérieur-e-s pour justifier les changements ou transformations de la vie monastique, à l'instar aussi de cet abbé qui nous rappelle que « la règle dit à ce moment-là : « Pour ceux-là, la règle demande à ce qu'on ne suive pas la règle ! » C'est quand même magnifique ! [rire] On ne suivra pas les heures régulières, donc la règle te demande de ne pas suivre la règle pour ceux qui sont faibles » (entretien du 04 avril 2019).

[33] On relève ici aussi le caractère « tapi » et actuel du concept, la survenue de la pandémie de COVID-19 a démontré que les maisons de retraite médicalisées sont « redevenues » en quelques jours des modèles d'institutions totales.



Bibliographie

AGAMBEN Giorgio, 2013. *De la très haute pauvreté. Règles et forme de vie*. Paris, Payot & Rivages poche.

AMIOTTE-SUCHET Laurent, 2018. « L'enquête de terrain en sciences sociales des religions », *Études théologiques et religieuses*, 93 (4), p. 529-541 (en ligne), <https://doi.org/10.3917/etr.934.0529>.

AMIOTTE-SUCHET Laurent, 2023 (soumis). « Vocations tardives et individualisation de la vie monastique », *Archives de sciences sociales des religions*.

AMIOTTE-SUCHET Laurent et ANCHISI Annick (dir.), 2017. « Vieillir en institution, vieillesse institutionnalisées. Nouvelles populations, nouveaux lieux, nouvelles pratiques », *ethnographiques.org*, 35 (en ligne), https://www.ethnographiques.org/2017/Amiotte-Suchet_Anchisi.

AMIOTTE-SUCHET Laurent et Anchisi Annick, 2020. « « Quand on rentrait, c'était pour la vie », Vieillesse et dépendance dans les communautés contemplatives », *Archives de sciences sociales des religions*, 190, p. 165-187.

AMOUROUS Charles, 1995. *Des sociétés natives, ordre, échanges et rites humains dans la vie institutionnelle*. Paris, Meridiens Klincksieck.

AMOUROUS Charles et BLANC Alain (dir.), 2001. *Erving Goffman et les institutions totales*. Paris, L'Harmattan.

ANCHISI Annick, 2011. « Passer à table le jour de l'entrée d'un parent en établissement médico-social, entre repas d'accueil et repas de deuil », *Tsantsa, revue de la société suisse d'ethnologie*, 16, p. 29-37.

ANCHISI Annick, 2017. « Vieillir au couvent, de l'habit au linge. Fil de trame et fil de chaîne », *ethnographiques.org*, 35 (en ligne), <https://www.ethnographiques.org/2017/Anchisi>.

ANCHISI Annick et AMIOTTE-SUCHET Laurent, 2020. « Se lever pour Vigiles. Tenir le coup pour vieillir et mourir au monastère », *Gérontologie et Société*, 42 (163), p. 63-75.

ANCHISI Annick et AMIOTTE-SUCHET Laurent, 2022. « De la santé au monastère à la santé du monastère », *Anthropologie et Sociétés*, 46 (2), p. 141-157.

BÉRAUD Céline, GUGELOT Frédéric et SAINT-MARTIN Isabelle, 2012. *Catholicisme en tension*. Paris, Éditions de l'EHESS.

BONIS Jean, 1973. « Sur le concept d'institution totalitaire, à propos du livre d'Erving Goffman "Asiles" », *Sociologie du travail*, 15 (3), p. 321-328 (en ligne), <https://doi.org/10.3406/sotra.1973.1761>.

BOURDIEU Pierre, 1980. *Le sens pratique*. Paris, Éditions de minuit.

- BOURDIEU Pierre, 1987. « Sociologues de la croyance et croyance de sociologues », *Archives de sciences sociales des religions*, 63 (1), p. 155-161 (en ligne), <https://doi.org/10.3406/assr.1987.2424>.
- CORWIN Anna, 2017. « Growing old with God : An Alternative Vision of Successful Aging among Catholic Nuns », in LAMB Sarah (eds.), *Successful Aging as a Contemporary Obsession. Global perspectives*. Rutgers University Press, p. 98-111.
- DE CERTEAU Michel, 2002. *L'invention du quotidien*. 1. *Arts de faire*. Paris, Gallimard.
- EHRENBERG Alain, 2004. « Remarques pour éclaircir le concept de santé mentale, point de vue », *Revue française des affaires sociales*, 1, p. 77-88 (en ligne), <https://doi.org/10.3917/rfas.041.0077>.
- FASSIN Didier, 2004. *Des mots indicibles. Sociologie des lieux d'écoute*. Paris, La Découverte.
- FECHER Con J., 1961. « Health and Longevity of Today's Sister », *Social Compass*, 8, p. 347-354.
- FLANNELLY Kevin J., WEAVER Andrew J., LARSON David B., KOENIG Harold G., 2002. « A Review of Mortality Research on clergy and Other Religious Professionals », *Journal of Religion and Health*, 41 (1), p. 57-68.
- GOFFMAN Erving, 1968 (1961). *Asiles. Étude sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus* (présentation de Robert Castel). Paris, Éditions de Minuit.
- GOFFMAN Erving, 1973. *La mise en scène de la vie quotidienne*, 1. *La présentation de soi*. Paris, Éditions de minuit.
- HERVIEU-LÉGER Danièle, 1993. *La religion pour mémoire*. Paris, Éditions du Cerf.
- HERVIEU-LÉGER Danièle, 2003. *Catholicisme, la fin d'un monde*. Paris, Bayard.
- HERVIEU-LÉGER Danièle, 2017. *Le temps des moines. Clôture et hospitalité*. Paris, Presses universitaires de France.
- JONVEAUX Isabelle, 2010. « L'Internet au monastère : de nouvelles sociabilités pour les ascètes extramondains », *Transversalités*, 116, p. 63-77.
- JONVEAUX Isabelle, 2015. « Les moniales et l'emprise du genre », *Sociologie*, 6 (2) (en ligne), <http://sociologie.revues.org/2487>.
- JONVEAUX Isabelle, 2018. *Moines, corps et âme. Une sociologie de l'ascèse monastique contemporaine*. Paris, Éditions du Cerf.
- JONVEAUX Isabelle et PALMISANO Stefania (dir.), 2016. *Monasticism in Modern Times*. London, Routledge.
- LAHIRE Bernard, 2013. *Dans les plis singuliers du social, individus, institutions, socialisations*. Paris, La Découverte.

LAMARRE Bruno, MINEAU André et LAROCHELLE Gilbert, 2006. « Le discours sur la médicalisation sociale et la santé mentale : 1973-1994 », *Recherches sociographiques*, 47 (2), p. 227-251 (en ligne), <https://doi.org/10.7202/014202ar>.

LANDRY Charles, 1900. *La mort civile des religieux dans l'ancien droit français. Étude historique et critique*. Paris, A. Picard et fils.

LAURIN Nicole, JUTEAU Danielle et DUSCHESNE Lorraine, 1991. *À la recherche d'un monde oublié, les communautés religieuses de femmes au Québec*. Québec, Le Jour.

LECHEVALLIER HURARD Lucie, 2015. *Être présent auprès des absents : ethnographie de la spécialisation des pratiques professionnelles autour de la maladie d'Alzheimer en établissement d'hébergement pour personnes âgées*. Thèse doctorat en sociologie, Paris Sorbonne.

MAIRE Catherine, 2000. « La critique gallicane et politique des vœux de religion », *Les cahiers du Centre de recherches historiques*, 24 (en ligne), <https://journals.openedition.org/ccrh/2052>.

MARCELIS Anne-Dolorès, 2013. *Femmes cloîtrées des temps contemporains : vies et histoires de carmélites et de clarisses en Namurois, 1837-2000*. Louvain, Presses universitaires de Louvain.

MARESCA Sylvain et MEYER Michaël, 2013. *Précis de photographie à l'usage des sociologues*. Rennes, Presses universitaires de Rennes.

PALMISANO Stefania, 2016. *Exploring New Monastic Communities : the (Re)invention of Tradition*. London, Routledge.

QUÉRÉ Louis, 2001. « Goffman, un naturaliste manchot », in Amourous Charles et Blanc Alain (dir.), *Erving Goffman et les institutions totales*. Paris, L'Harmattan, p. 223-259.

ROSTAING Corinne, 2009. « Interroger les changements de la prison. Des processus de déprise et de reprise institutionnelle », *Tracés. Revue de sciences humaines*, 17, p. 89-108 (en ligne), <https://journals.openedition.org/traces/4228>.

SÉGUY Jean, 1972. « Les sociétés imaginées : monachisme et utopie », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 26 (2), p. 328-354.

SPI – Schweizerisches Pastoralsoziologisches Institut, 2021a. Kirchenstatistik. Communautés masculines, <https://kirchenstatistik.spi-sg.ch/fr/maennerorden/>.

SPI – Schweizerisches Pastoralsoziologisches Institut, 2021b. Kirchenstatistik. Communautés féminines, <https://kirchenstatistik.spi-sg.ch/fr/frauenorden/>.

SUAUD Charles, 1975. « L'imposition de la vocation sacerdotale », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1 (3), p. 2-17.

TOURAUT Caroline, 2017. « Vieillir en prison. Épreuves partagées et pluralité des expériences », *ethnographiques.org*, 35 (en ligne), <https://www.ethnographiques.org/2017/Touraut>.

TYAS Suzanne L., SNOWDON David A., DESROSIERS Mark F., RILEY Kathryn P. et MARKESBERY William R., 2007. « Healthy ageing in the Nun Study : Definition and neuropathologic correlates », *Age and Ageing*, 36 (6), p. 650-655 (en ligne), <https://doi.org/10.1093/ageing/afm120>.

VAN GENNEP Arnold, 1909. *Les rites de passage*. Paris, Émile Nourry.

WEBER Max, 1996. « Économie et Société. Les voies du salut-délivrance », *in* Weber Max, *Sociologie des religions* (textes réunis par Jean-Pierre Grossein). Paris, Gallimard, p. 177-239.



ethnographiques.org

Revue en ligne de sciences humaines et sociales

Accueil

Annick Anchisi

Email : Annick.ANCHISI@hesav.ch

Annick Anchisi est sociologue et infirmière, professeure à la Haute Ecole de Santé Vaud (HESAV) – HES-SO – à Lausanne. Elle a mené plusieurs recherches auprès de personnes âgées dépendantes et démentes – à domicile et en institution – ainsi qu'en situation particulière (vieillesse et cancer ; vieillir au couvent).

Ses travaux ont mis en évidence les logiques de l'aide accordée par la famille, notamment par l'analyse des instances de la parenté pratique. A travers l'analyse du quotidien (gestion de l'espace privé, des soins d'hygiène et du linge souillé), elle a questionné les limites du maintien à domicile en cas de dépendance liée à la vieillesse ou la démence d'un parent malade. Ses recherches portent également sur les trajectoires de soins à domicile, sur le temps de la transition entre le domicile et la maison de retraite médicalisée, sur le fait de passer d'un collectif familial à celui d'un collectif de résident·e·s. Elle s'est également intéressée aux logiques familiales et professionnelles, autour d'un terme comme le partenariat. Les résultats d'études sur l'onco-gériatrie ont également démontré les capacités des personnes âgées atteintes de cancer et de leurs proches à faire face à des traitements comme la chimiothérapie, en situation curative et palliative. De 2014 à 2017, Annick Anchisi a mené comme requérante – en collaboration avec Laurent Amiotte-Suchet, sociologue des religions – une recherche financée par le Fonds national suisse (FNS) portant sur le vieillissement des congrégations religieuses (www.unil.ch/emscouvent).

Ses récentes publications :

- ANCHISI (A.), AMIOTTE-SUCHET (L.) – Vivre dans une communauté de religieuses, Des solidarités revisitées à l'aune de la vieillesse, in. *Nouvelles questions féministes*, 2018, à paraître.
- ANCHISI (A.) – Vivre chez soi sous l'œil des professionnelles des soins : le choix des contraintes, in. *Sociétés et Vieillissements, connaissances et perspectives en sociologie*, sous la direction de Geneviève Cresson et Françoise Le Borgne-Uguen, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, Coll. « Le sens social », 2018, à paraître.
- ANCHISI (A.) – Les mains, le cœur, la tête ou le difficile exercice du métier d'auxiliaire polyvalente, in. *Aides-soignantes et autres funambules du soin, entre nécessités et arts de faire*, sous la direction de Annick Anchisi et Eric Gagnon, Québec et Lausanne, Presses Universitaires de Laval et les éditions de l'eesp, 2018, à paraître.
- ANCHISI (A.) – Vieillir au couvent, de l'habit au linge. Fil de trame et fil de chaîne, in., *Vieillir en institutions, vieillesse institutionnalisées. Autonomie et contrôle dans les nouveaux « lieux » du vieillir*, sous la direction de Laurent Amiotte-Suchet et Annick Anchisi, ethnographique.org, 2017.
- ANCHISI (A.), AMIOTTE-SUCHET (L.), von BAALMOOS (C.) – Dépendance et visibilité. Quand les religieuses âgées sortent de l'ombre, in. *L'impensé des classes sociales dans le processus de vieillissement*, sous la direction de Sylvie Carbonnel et Cornelia Hummel, Berne, Editions Peter Lang, 2017, pp. 221-245.

- AMIOTTE-SUCHET (L.), ANCHISI (A.) – Quand les religieuses vieillissent en territoire séculier. La vie communautaire à l'épreuve de l'âge, in. Lien social et politique. Les territoires du vieillissement, 79, [en ligne] <http://retro.erudit.org/revue/lsp/2017/v/n79/1041733ar.pdf>, 2017.
- ANCHISI (A.), AMIOTTE-SUCHET (L.), TOFFEL (K.) – « Ageing nuns : congregational strategies and the paradox of secularism », in. Social Compass (Multilingua), [en ligne] http://journals.sagepub.com/doi/suppl/10.1177/0037768615613892/suppl_file/English_Translation.pdf, 2017.
- ANCHISI (A.), AMIOTTE-SUCHET (L.), TOFFEL (K.) – Vieillir au couvent. Stratégies des congrégations et paradoxes de la laïcité, in. Social Compass, 2016, pp. 3-19.
- ANCHISI (A.) – Les souillures du grand âge, entre délégation et dénégation, in. Le social à l'épreuve du dégoût, sous la direction de Dominique Memmi, Gilles Raveneau et Emmanuel Taïeb, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2016, pp. 127-137.
- DALLERA (C.), HUGENTOBLER (V.), ANCHISI (A.) – L'apparition d'organisations marchandes dans le domaine de l'aide et des soins à domicile en Suisse romande, nouveaux enjeux pour les territoires ou redéfinition des territoires de l'aide et des soins de longue durée ?, [en ligne] <http://sociologies.revues.org/4848>, 2014.
- HUGENTOBLER (V.), ANCHISI (A.), DALLERA (C.), STROZZEGA (A.) – Le domicile des personnes âgées en perte d'autonomie : un nouveau « marché » potentiel, in : Vieillir chez soi, les nouvelles formes de maintien à domicile, sous la direction de Laurent Nowik et Alain Thalineau, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2014, pp. 133-150.
- ANCHISI (A.), DEBONS (J.) – Travailler auprès de personnes âgées dépendantes à domicile et en institution, in : Vieillesse et vieillissements. Regards sociologiques, sous la direction de Cornelia Hummel, Isabelle Mallon et Vincent Caradec, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, Coll. « Le sens social », 2014, pp. 373-383.
- ANCHISI (A.), KÜHNE (N.), DEBONS (J.), FOLLONIER (M-C) – Situations de soins à domicile : discontinuité des trajectoires, in. Revue recherche en soins infirmiers, ARSI, 118, 2014, pp. 26-37.
- ANCHISI (A.) – Le partenariat entre familles et maisons de retraite à l'entrée d'un parent âgé dément : une rencontre fictive, in : Les négociations du soin. Les professionnels, les malades et leurs proches, sous la direction de Simone Pennec, Françoise Le Borgne Uguen et Florence Douguet, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, Coll. « Le sens social », 2014, pp. 183-191.
- SCHAUB (C.), FOLLONIER (M-C.), BOREL (C.), ANCHISI (A.), KUHNE (N.) – Toucher un résident âgé atteint de démence : une évidence aux multiples facettes, Recherche en soins infirmiers, ARSI, 111, 2013, pp. 44-56.
- FOLEY (R-A.), ANCHISI (A.), PALLAZO-CRETTOL (C.) – La chimiothérapie orale, entre reconfiguration et délégation de la gestion du cancer, in : Le soignant et la mort, sous la direction de Florent Schepens, Editions érès, 2013, pp. 165-176.



Paru dans *ethnographiques.org* :

- Vieillir en institution, vieillesse institutionnalisées. Autonomie et contrôle dans les nouveaux « lieux » du vieillir
(publié en décembre 2017)
Avec Laurent Amiotte-Suchet
- Vieillir au couvent, de l'habit au linge. Fil de trame et fil de chaîne
(publié en décembre 2017)
- Des monastères détotalisés par la vieillesse. Transformations des communautés religieuses contemplatives contemporaines



ethnographiques.org

Revue en ligne de sciences humaines et sociales

Accueil

Laurent Amiotte-Suchet

Email : laurent.amiotte-suchet@hesav.ch



Laurent Amiotte-Suchet est actuellement **adjoint scientifique** à la *Haute école de santé Vaud* (HESAV - HES-SO). Il est également rattaché à l'*Institut de sciences sociales des religions* (ISSR) de l'Université de Lausanne.

En collaboration avec Annick Anchisi (HESAV - HES-SO), il mène actuellement un projet de recherche intitulé : "Vivre et vieillir séparé du monde. Stratégies de préservation des ordres monastiques".

Laurent Amiotte-Suchet est également **chercheur associé** au *Programme Genre, Globalisation et Changement* (PGGC) de l'IHEID de Genève, au laboratoire *Groupe Sociétés, Religions, Laïcités* (GSRL, UMR EPHE-CNRS) de Paris, ainsi qu'au *Laboratoire de Sociologie et d'Anthropologie* (LASA) de l'Université de Franche-Comté.

Formé en sociologie et en anthropologie à l'Université de Franche-Comté, sous la direction de l'ethnologue Bertrand Hell, Laurent Amiotte-Suchet a ensuite réalisé à Paris une thèse de doctorat en sociologie des religions à l'*École Pratique des Hautes Études* (EPHE — section des sciences religieuses) sous la direction du sociologue Jean-Paul Willaime. Il a été assistant d'enseignement et de recherche (ATER) à l'EPHE de 2005 à 2007.

Après son doctorat, Laurent Amiotte-Suchet a travaillé à l'Université de Lausanne de 2007 à 2012 en tant que **Maitre Assistant** (2007-2011) puis **Professeur remplaçant** (2011-2012) en sociologie des religions. Il est actuellement rattaché à l'*Institut de sciences sociales des religions contemporaines* (ISSRC) de l'Université de Lausanne.

Laurent Amiotte-Suchet enseigne depuis 15 ans dans le cadre universitaire : comme chargé de cours (introduction à l'anthropologie) à l'Université de Franche-Comté (1999-2005), dans le cadre de ses fonctions d'assistant d'enseignement et de recherche (ATER) à l'EPHE de 2005 à 2007 (sociologie des

religions) puis en tant que Maître Assistant à l'Université de Lausanne (2007-2011) où il assurait un cours de Bachelor (Atelier de terrain en sciences des religions) et un cours-séminaire. De 2011 à 2012 puis 2016-2017, en tant que Professeur remplaçant, Laurent Amiotte-Suchet a donné des enseignements de Bachelor d'introduction à la sociologie des religions et a assuré un cours-séminaire de sciences sociales des migrations dans le cadre de la chaire « Religions, migration, diasporas » de la Prof. Monika Salzbrunn. Il a également donné des enseignements de sociologie des religions à l'Université de Genève (2009-2011, 2018-2019) et à l'université de Fribourg (automne 2009 et 2019) et des enseignements en anthropologie du développement à l'Université de Franche-Comté dans le Master AGPS (2009-2014).

Laurent Amiotte-Suchet a effectué de nombreux contrats de recherche, d'abord pour le compte de la *Direction Régionale des Affaires Culturelles* de Franche-Comté (2001) puis de la *Fédération Protestante de France* (2002-2004). En 2005, il a travaillé comme assistant de recherche dans le cadre d'une recherche européenne du 6e Programme-Cadre européen pilotée par le *Max Planck Institut for Social Anthropology* de Halle (Allemagne) et coordonnée en France par l'Université Paris X Nanterre et l'Université de Franche-Comté : « Kinship and Social Security » (KASS). De septembre 2007 à avril 2008, il a travaillé pour la *Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement C. N. Ledoux* (MSHE) de l'Université de Franche-Comté comme ingénieur de recherche afin de coordonner une enquête quantitative intitulée : « Les représentations de l'Europe en Franche-Comté » (financée par la Préfecture de la région Franche-Comté). De septembre 2005 à juin 2009, il a participé aux activités d'un programme de coordination de l'Union Européenne du 6e Programme-Cadre intitulé : « Coordination Action of European Network of the Territorial Intelligence » (CAENTI). Dans ce cadre, il a participé à l'expertise des projets de recherche-action du projet. D'octobre 2008 à mai 2009, Laurent Amiotte-Suchet a travaillé comme chef de projet (en coordination avec Jörg Stolz) sur Mandat de l'*Office fédéral de la statistique* (OFS) en vue du Relevé structurel 2010 afin de réévaluer la structuration des appartenances religieuses en Suisse dans le cadre des recensements de la population. Il a été à nouveau mandaté par l'OFS en 2012 pour élaborer le questionnaire destiné aux enquêtes thématiques « Langue, religion et culture ».

Entre 2007 et 2010, Laurent Amiotte-Suchet s'est principalement investi dans un projet de recherche de l'*Observatoire des religions en Suisse* : « National Congregation Study in Switzerland » (NCSS), financée par le FNS dans le cadre des Programmes nationaux de recherche en Suisse (PNR58). De 2010 à 2012, au sein de l'*Institut de sciences sociales des religions contemporaines* (ISSRC), il a effectué des recherches sur les pèlerinages romands à Notre-Dame de Lourdes et les grands rassemblements catholiques contemporains (JMJ de Madrid).

Depuis 2013, Laurent Amiotte-Suchet collabore activement au côté d'Annick Anchisi (HESAV - HES-SO) dans le cadre de projets de recherche FNS portant sur le vieillissement des congrégations religieuses. Après un premier projet (2014-2017) portant sur les congrégations apostoliques, ces deux chercheurs collaborent à nouveau dans le cadre d'un nouveau projet FNS (2018-2022) portant sur l'univers monastique.

Depuis 2001, Laurent Amiotte-Suchet fait partie des fondateurs et des membres du comité de direction de la revue en ligne de sciences humaines et sociales *ethnographiques.org* (www.ethnographiques.org). Il y est encore actif aujourd'hui.



Paru dans *ethnographiques.org* :

- [Rendre son hybridité à une maison en cours de patrimonialisation](#)
(publié en avril 2002)

- Avec [Pierre Floux](#)
- [Voyage avec Pierre Centlivres, de l'Afghanistan aux communautés transnationales](#)
(publié en avril 2002)
Avec [Pierre Floux](#)
 - [DROZ Yvan, 1999, Migrations kikuyus, Des pratiques sociales à l'imaginaire](#)
(publié en octobre 2002)
 - [L'amour, la chance, le jeu... des thèmes sérieux en Sibérie. Entretien avec Roberte Hamayon](#)
(publié en novembre 2003)
Avec [Patrick Plattet](#)
 - [Sectes, controverses et pluralisme : une sociologie sceptique des religions. Entretien avec le sociologue des religions James A. Beckford](#)
(publié en mars 2008)
Avec [Véronique Altglas](#)
 - [JACQUES-JOUVENOT Dominique et VIEILLE MARCHISET Gilles \(dir.\), 2012. Socio-anthropologie de la transmission](#)
(publié en décembre 2014)
 - [Enquêtes collectives : histoires et pratiques contemporaines](#)
(publié en septembre 2016)
Avec [Nicolas Renahy](#), [Christine Laurière](#), [Gilles Laferté](#)
 - [Vieillir en institution, vieillesse institutionnalisées. Autonomie et contrôle dans les nouveaux « lieux » du vieillir](#)
(publié en décembre 2017)
Avec [Annick Anchisi](#)
 - [Les religieuses âgées et leurs soignantes. Hybridité des espaces, des temps et des appartenances dans des institutions de soins](#)
(publié en décembre 2017)
 - [Des monastères détotalisés par la vieillesse. Transformations des communautés religieuses contemplatives contemporaines](#)
(publié en décembre 2023)
Avec [Annick Anchisi](#)
 - [Des institutions totalement goffmaniennes ?](#)
(publié en décembre 2023)
Avec [Audrey Higelin Cruz](#)



Vous êtes *Laurent Amiotte-Suchet* ?
N'hésitez pas à nous écrire pour mettre à jour votre fiche.

Liste complète des auteurs